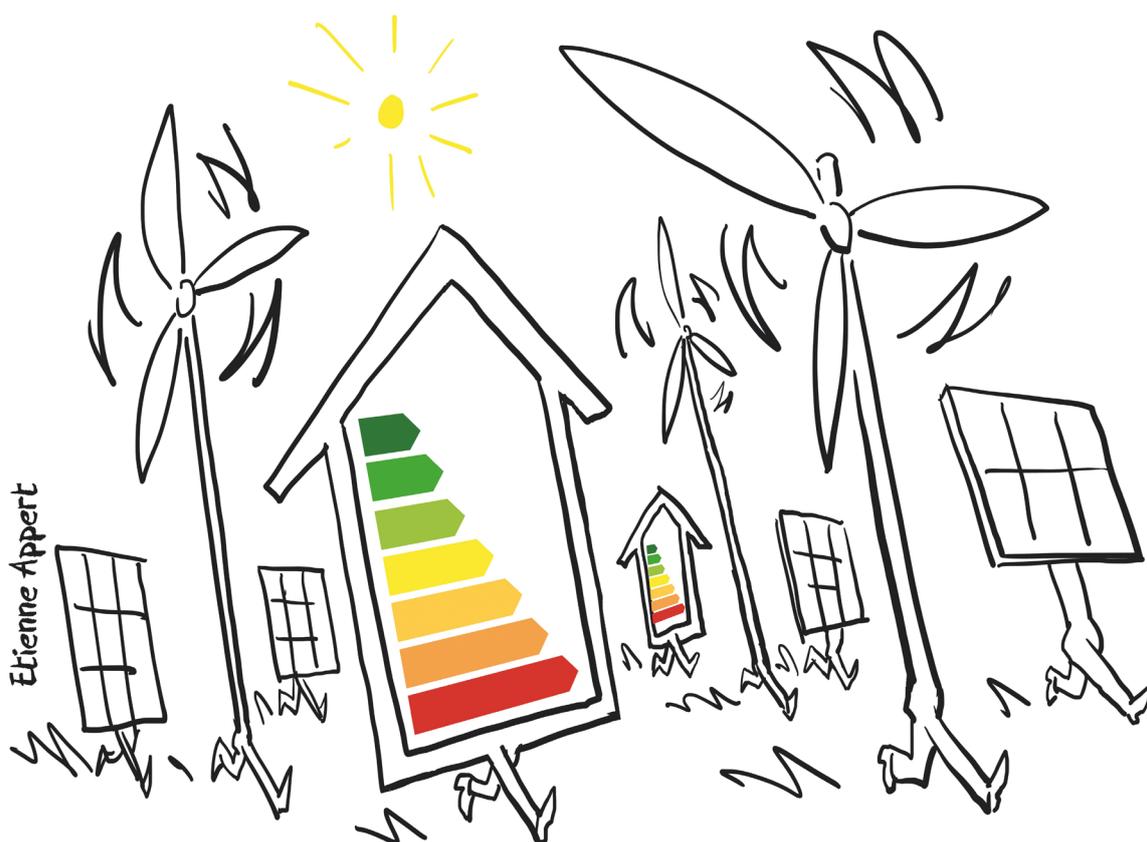


La transition énergétique est une opportunité à saisir !

Propositions et mesures concrètes pour accélérer
la transition énergétique en France

Mai 2017



Etienne Appert



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Qui sommes-nous ?

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française de protection de l'environnement créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. En 2017, le CLER fédère un réseau de 280 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français. Les acteurs du CLER mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre une transition énergétique de terrain à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

une association

créée en 1984

un réseau

de 280 adhérents



Se chauffer, se déplacer sans polluer ni se ruiner.
Respirer un air redevenu sain.
Créer des centaines de milliers d'emplois durables au cœur des territoires.
Engager nos entreprises, petites et grandes, dans des activités d'avenir.
Réduire nos importations de pétrole, charbon et gaz qui creusent le déficit de la balance commerciale.
Sécuriser notre accès à l'énergie et nous affranchir des tensions internationales en consommant mieux et moins et en recourant aux énergies renouvelables.
 limiter le risque de catastrophes aux effets irréversibles dues au dérèglement climatique ou aux accidents industriels majeurs (nucléaires, chimiques ou pétroliers).
En finir, enfin, avec le fléau de la précarité énergétique qui touche des millions de personnes aujourd'hui.

Voilà ce que changer notre façon de consommer et de produire de l'énergie peut nous procurer. La transition énergétique n'est pas une contrainte ni une menace, c'est une opportunité !

Cette transition est déjà en germe dans un formidable bouillonnement d'initiatives : partout les citoyens, les collectivités, les acteurs économiques, les associations agissent pour la mettre en œuvre concrètement. Après que le cap ait été fixé à travers la Loi de transition énergétique d'août 2015 et l'Accord de Paris sur le climat, il reviendra aux futurs dirigeants de notre pays de prendre leurs responsabilités pour que les engagements pris se traduisent dans les faits et d'agir eux aussi pour une transition énergétique réussie. Au cœur des préoccupations quotidiennes des Français, la transition énergétique apporte des réponses concrètes dans les domaines essentiels à leurs yeux :

- **La relance de l'économie** : par les besoins colossaux d'investissement et par la relocalisation des activités au profit des acteurs locaux, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), dans de nombreux secteurs (bâtiment, transports, industrie, agriculture...) et sur l'ensemble du territoire national.
- **Le pouvoir d'achat** : par la baisse sensible de la part du revenu des ménages et des entreprises consacrée aux achats d'énergie (facture énergétique).
- **L'emploi** : par les besoins de main d'œuvre qualifiée qu'elle génère dans de nombreux métiers aussi bien à dominante intellectuelle (ingénierie) que manuelle (mise en œuvre) ou de contact (accompagnement, formation...).
- **La sécurité** : par la réduction et à terme l'élimination de notre très forte dépendance à des ressources importées de pays lointains et soumises à des enjeux géostratégiques hors de contrôle.
- **La qualité de vie** : par l'amélioration des conditions de logement et de déplacement, notamment des personnes en précarité, par la réduction des émissions polluantes néfastes pour la santé et des risques d'accidents industriels majeurs, par la contribution de la France à la hauteur de ses capacités et de sa responsabilité historique à la lutte contre les changements climatiques.
- **La démocratie** : par la nécessaire décentralisation du système énergétique qui permet de rendre aux nombreux territoires urbains comme ruraux une part essentielle de la maîtrise de leur avenir et de rapprocher, physiquement et politiquement, les citoyens des lieux des décisions qui les concernent directement.

SOMMAIRE

Page 6 - Amplifier et accélérer les évolutions du cadre juridique

Page 8 - Libérer l'initiative des acteurs économiques

Page 10 - Organiser le financement de la transition énergétique

Page 11 - Améliorer la qualité de vie pour tous les citoyens

Page 14 - Assurer le partage des bénéfices

Page 17 - Du local au global : le grand retour des territoires



Faire évoluer le secteur de l'énergie

UNE PRIORITÉ

Le système énergétique actuel est essentiellement organisé autour de quelques grands groupes issus des monopoles historiques, en nombre très limité et intégrés verticalement depuis la production jusqu'à la fourniture en passant par l'acheminement (transport et distribution).

Une telle structure pouvait se comprendre dans un monde approvisionné presque exclusivement par des ressources importées à caractère stratégique, qu'elles soient fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) ou minérales (uranium), mais elle perd beaucoup de son sens et surtout de son efficacité lorsqu'il s'agit de passer d'une logique de l'offre (toujours plus) à une logique de la maîtrise de la demande (consommer moins et mieux) et de mettre en valeur des gisements renouvelables par nature variés (soleil, vent, cours d'eau, biomasse, biogaz...) et répartis sur l'ensemble du territoire.

En effet, bien que certains de ces groupes soient détenus par l'Etat de façon majoritaire (EDF) ou minoritaire (Engie) et qu'ils possèdent des filiales chargées de missions de service public auxquelles les Français sont particulièrement attachés, il s'agit toujours d'entreprises privées cotées en bourse dont l'objectif principal est la rémunération des actionnaires, ce qui n'est pas la meilleure garantie du respect scrupuleux de l'intérêt général.

Cette situation héritée du passé pose de réels problèmes de principe (confusion des métiers), de distorsion de concurrence vis-à-vis de tiers (position dominante adossée à un monopole de concession) et de risque de conflits d'intérêt, à travers par exemple des remontées excessives de dividendes au détriment des investissements dans le développement et la maintenance des réseaux (cas d'Enedis/EDF).

De leur côté, les collectivités locales se voient confier, à chaque évolution législative dans le domaine spécifique de l'énergie et du climat (Lois Grenelle et de transition énergétique) ou dans celui de l'organisation territoriale (Loi NOTRe), de plus en plus de responsabilités en matière de transition énergétique, un domaine entièrement nouveau pour elles dont l'expérience montre que, même s'il peut être perçu d'abord comme une contrainte, il devient vite une opportunité de développement local.

Toutefois, l'Etat rechigne à leur donner tous les moyens juridiques, financiers et méthodologiques

pour assumer pleinement ces nouvelles responsabilités au bénéfice de leurs habitants et du tissu économique qui irrigue leurs territoires. Pourtant, elles sont tout aussi légitimes que lui pour porter et défendre l'intérêt général dès lors qu'elles agissent dans un cadre clairement défini et que l'Etat reste le garant du principe de solidarité qui sous-tend l'organisation de la société. Sans compter qu'elles seront plus efficaces que lui pour mobiliser les acteurs locaux qui doivent être les premiers bénéficiaires des retombées de la transition énergétique.

Ainsi, malgré des avancées indéniables depuis une dizaine d'années, on peut dire que la France, qui a su se donner, d'abord à elle-même puis devant la communauté internationale réunie à Paris, des objectifs ambitieux et afficher une ferme volonté de les atteindre, se trouve aujourd'hui au milieu du quai à regarder le train de la modernité énergétique partir sans elle, elle n'a guère d'autre choix que de donner la petite impulsion supplémentaire qui est encore nécessaire pour franchir l'obstacle et pouvoir s'élancer sans hésitation vers l'avenir prometteur qu'offre la transition énergétique lorsqu'elle devient effective.

C'est à cet objectif que répondent les mesures détaillées ci-dessous : certaines sont structurelles et transversales, d'autres sectorielles et spécifiques, mais c'est la cohérence de l'ensemble qu'elles forment qui fait leur plus grande force.



Amplifier et accélérer les évolutions du cadre juridique

→ Confirmer la nécessité de la transition énergétique et renforcer les objectifs

Votée à l'issue d'un long processus de plus de trois ans, marqué par un exercice inédit de concertation à travers le Débat national sur la transition énergétique et par un grand nombre d'allers et retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat, la Loi de juillet 2015 a fixé des objectifs ambitieux qui ont permis au pays hôte de la COP 21 de montrer aux yeux du monde une ferme volonté politique.

Malheureusement, la première Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publiée fin 2016 avec 2023 comme horizon temporel n'a pas été à la hauteur des ambitions affichées : la prochaine PPE, attendue pour la fin 2018, devra fixer pour 2028 des objectifs sectoriels cohérents avec les engagements de la France.

- Elle devra a minima acter la baisse progressive de la puissance nucléaire en activité inscrite dans la Loi avec, comme point de passage obligé, 50 % d'électricité nucléaire en 2025 afin de laisser la place aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

- Rien n'interdit d'aller plus loin : un signal encore fort pourrait être la proclamation de l'objectif d'un mix énergétique français 100 % renouvelable d'ici 2050, adossé à une stratégie cohérente permettant à la France de tirer tous les bénéfices d'une authentique transition énergétique.

→ Mettre en place un cadre légal adapté

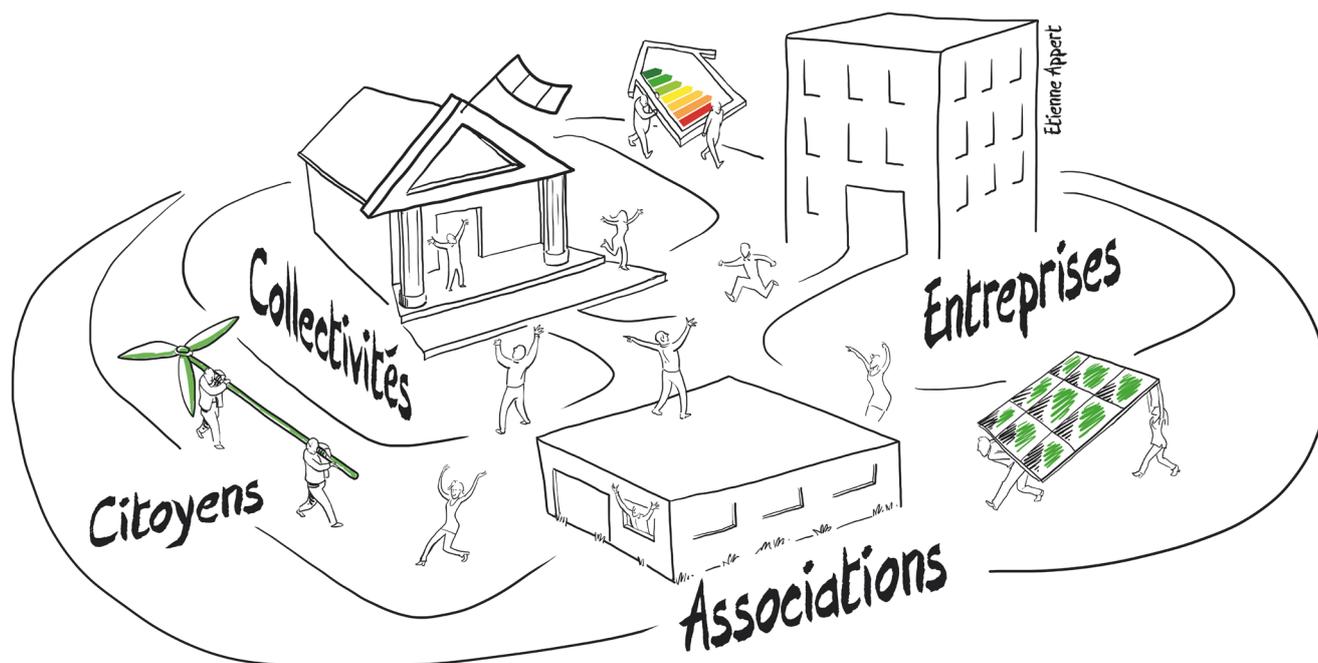
Les acteurs de la transition énergétique - entrepreneurs, collectivités, agriculteurs, citoyens - ont besoin d'un cadre pérenne pour s'engager et investir tant dans la réduction des consommations que dans la production d'énergie renouvelable. Ils attendent des pouvoirs publics les mesures nécessaires à l'instauration d'un climat de confiance : trop de projets sont aujourd'hui ralentis voire abandonnés par des contraintes administratives ou financières inadaptées. Les projets citoyens et participatifs « à taille humaine », qui s'inscrivent dans un contexte territorial et emportent l'adhésion de la population, doivent faire l'objet d'une attention et d'un soutien particulier.

- Un cadre législatif et réglementaire facilitateur (notamment pour l'accès aux réseaux, l'intégration architecturale et paysagère et l'usage du foncier), capable de répondre aux besoins et aux possibilités des différents types d'acteurs territoriaux publics et privés et de s'adapter aux évolutions technico-économiques des filières, devra être adopté. Ceci à l'issue d'une concertation avec les acteurs de terrain et en s'assurant à travers un effort pédagogique particulier de sa compréhension et de son appropriation par ceux qui seront chargés de sa mise en œuvre.
- Séparer juridiquement les filiales régulées de distribution d'énergie (Enedis et GRDF) de leurs maisons-mères (EDF et Engie) pour mettre un terme au mélange des genres entre monopole de service public et activités concurrentielles, assurer un service public de qualité et réaliser les investissements nécessaires pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et aux besoins des territoires.
- Donner aux collectivités locales la possibilité de reprendre en direct (régie) ou via une entreprise locale de distribution d'énergie, la maîtrise de la gestion, du développement et de la coordination des réseaux de distribution d'énergie, pièces maîtresses de l'action locale en faveur de la transition énergétique et outils opérationnels de décentralisation.
- Refonder les mécanismes de solidarité entre territoires urbains et ruraux en matière d'énergie, qui ne peuvent se résumer à la seule péréquation tarifaire, mais doivent également stimuler et renforcer les territoires dans leur fonction de production d'énergie, de valorisation de leurs propres ressources potentiellement créatrices de valeur et de lutte contre la précarité au plus près des habitants. ○

→ Repenser le service public de l'énergie

Ancrée par nature au cœur des territoires urbains et ruraux, la transition énergétique exige que la notion de service public de l'énergie soit redéfinie à l'aune des nouveaux enjeux tout en s'appuyant sur le principe de solidarité qui doit en rester le fondement. Il conviendrait à cet égard de mettre un terme à l'hypocrisie consistant à affirmer que l'égalité entre les territoires passe nécessairement par le monopole national. On constate que le sous-investissement chronique dans les réseaux de distribution d'électricité (pour cause de besoin de remontée de dividendes à la maison-mère) conduit à une dégradation de la qualité de service dans les zones rurales où Enedis se trouve en situation de monopole. Cette dégradation est nettement moins flagrante dans les périmètres des entreprises locales de distribution (ELD) directement contrôlées par les collectivités locales qui sont propriétaires des infrastructures.

Les projets citoyens et participatifs à taille humaine doivent faire l'objet d'un soutien particulier.



Libérer l'initiative des acteurs économiques

→ Mieux réguler les marchés

Les marchés concernés directement ou indirectement par l'énergie (production et vente d'énergie, efficacité énergétique, équipements consommant de l'énergie...) doivent faire l'objet d'une surveillance plus active afin de favoriser l'émergence de nouveaux entrants. L'ouverture des marchés de la fourniture d'énergie à la concurrence a conduit à la création d'organismes de régulation dans toute l'Europe chargés d'assurer la transparence et l'égalité de traitement entre acteurs. La Directive Efficacité énergétique de 2012 prévoit que ces régulateurs étendent leurs compétences au marché de l'efficacité énergétique mais, comme l'a constaté la Cour des comptes dans un récent rapport, ni l'Autorité de la concurrence ni la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ne se sont encore hissées à la hauteur des enjeux de la transition énergétique en termes de moyens juridiques et humains.

- Elargir le périmètre d'action de la CRE à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables en y affectant des moyens budgétaires et humains correspondants.
- Augmenter l'activité de l'Autorité de la concurrence dans les secteurs de l'énergie (production, réseaux et services).

→ Garantir l'accès au marché pour les ETI, PME et TPE

La position dominante des acteurs historiques qui repose sur leurs capacités financières dopées par des filiales régulées, la garantie de l'Etat ou leur carnet d'adresses étouffe les structures plus petites. Ces dernières ont besoin d'évoluer dans un environnement économique assaini, pour pouvoir construire des offres solides que sauront saisir les acteurs des territoires. Trop souvent, les grands groupes profitent des périodes sensibles (notamment lorsqu'elles ont besoin de lever des capitaux pour assurer leur développement) pour les engouffrer purement et simplement, au détriment de leurs créateurs qui, contrairement à ce qui se passe dans des pays aussi peu suspects d'économie administrée que les Etats-Unis ou l'Allemagne, se trouvent totalement évincés des organes dirigeants quand ce n'est pas remerciés sans aucun ménagement.

Il est essentiel pour que la transition énergétique puisse réellement prendre corps de soutenir la création et de garantir la pérennité, au plus près des territoires, d'un tissu dense de petites et moyennes entreprises (PME, moins de 250 salariés) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI, entre 250 et 5000 salariés) dans les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

- Limiter et encadrer par des règles statutaires obligatoires le pouvoir de décision des grands énergéticiens dans les organes de gouvernance des entreprises indépendantes dans lesquelles ils investissent.
- Définir un cadre juridique favorisant les regroupements des TPE-PME travaillant dans le domaine de l'efficacité énergétique (artisans de la rénovation du bâti, prestataires de maintenance des équipements...) afin de leur permettre d'affronter la concurrence des filiales des grands groupes.

→ Réformer les règles de la commande publique

Pour simplifier les achats publics de plus en plus complexes et contraints, l'Etat et les collectivités locales ont tendance à lancer des appels d'offres aux montants de plus en plus élevés regroupant généralement différents types d'actions auxquelles seuls les grands groupes sont en capacité de répondre. Cette évolution défavorise de fait les PME et les ETI de proximité, qui ne sont souvent en mesure de fournir qu'une partie des travaux, soit du fait de leur spécialisation, soit du fait du volume appelé (rénovation de dizaines de collèges ou lycées par exemple). On sait pourtant que ce sont elles qui créent le plus d'emploi par euro investi, notamment parce qu'elles n'ont pas d'actionnaires gourmands en dividendes à rémunérer.

- Faire évoluer le Code des marchés publics et plus largement les règles de la commande publique afin de permettre aux collectivités locales d'adapter leurs politiques d'achat afin de les rendre accessibles aux acteurs locaux notamment en structurant des lots destinés aux entreprises de proximité.

→ Interdire la vente liée d'énergie et de services d'efficacité énergétique

Pratique ancienne et très répandue tant dans les marchés publics que privés, dans le secteur tertiaire et les copropriétés, la vente liée dans un même contrat d'énergie et de services d'efficacité énergétique génère par définition un conflit d'intérêt qui n'incite pas les prestataires à valoriser au mieux le potentiel d'efficacité énergétique. De plus, elle évince de fait les sociétés de services d'efficacité énergétique indépendantes des fournisseurs, alors que ce sont elles qui ont intérêt à faire économiser la plus grande quantité d'énergie possible à leurs clients et disposent pour cela de compétences. Si l'on veut que les potentiels de réduction des consommations puissent être exploités au mieux, il faut mettre un terme à ces pratiques contre-productives.

- Interdire la vente liée, dans un même contrat, d'énergie et de services d'efficacité énergétique. ○

Il faut soutenir la création et garantir la pérennité d'un tissu dense de petites et moyennes entreprises, au plus près des territoires.

Organiser le financement des acteurs de la transition énergétique

→ Réorienter la fiscalité afin de modifier les comportements des acteurs économiques

La fiscalité écologique vise à intégrer dans le prix des biens et des services payés par les acteurs économiques (entreprises, ménages, collectivités...) le coût des dommages environnementaux, et plus largement des externalités négatives sur les ressources causées par leurs activités. Ce moyen efficace pour modifier le comportement des acteurs, conformément au principe de « *pollueur-payeur* » qui figure dans la Charte de l'environnement intégrée au bloc constitutionnel depuis 2005, représente en même temps une source potentielle de recettes pouvant permettre de financer la transition énergétique. Toutefois l'augmentation progressive du prix de l'énergie ne doit pas se faire au détriment des ménages les plus modestes, encore moins aggraver la précarité énergétique : c'est pourquoi une partie des recettes doit être affectée à la lutte contre cette dernière par le financement prioritaire d'actions de prévention comme l'isolation des passoires énergétiques.

- Renforcer l'efficacité et la visibilité du signal-prix associé à l'énergie, en sanctuarisant l'augmentation progressive et régulière du prix des énergies fossiles via celle du montant de la Contribution énergie-climat, en coordination avec les politiques européennes.
- Supprimer les niches fiscales qui subventionnent les énergies fossiles, estimées à au moins 10 milliards d'euros par an. A elle seule, l'exonération de toute taxation dont bénéficie le transport aérien pour les vols intérieurs représente un manque à gagner de 1,3 milliard d'euros par an.

→ Se doter d'outils de financement adéquats

Complément indispensable des signaux réglementaires et économiques, l'accès à des outils adéquats de financement des projets liés à l'efficacité énergétique ou au développement des énergies renouvelables est déterminant pour envisager la nécessaire massification des actions et en faciliter le montage.

Sur le modèle de la KfW allemande, la création d'une Agence nationale de financement de la transition énergétique dotée de fonds publics et privés importants répond à l'objectif de massification en offrant efficacité et lisibilité, tandis que le besoin de proximité et de flexibilité peut être satisfait en passant par les agences locales des banques de dépôt pour l'instruction et la gestion des dossiers.

Dotée d'une gouvernance transparente évitant tout conflit d'intérêt et de statuts garantissant son indépendance vis-à-vis des fluctuations politiques, cette agence devra avoir la capacité d'émettre des obligations et/ou de mobiliser les fonds des Livrets A et Livrets Développement Durable de façon à ne pas peser sur le budget de l'Etat tout en bénéficiant de taux d'intérêt raisonnables. Elle aura également vocation à s'assurer, à travers des procédures adaptées, de la qualité des projets et de l'effectivité des performances énergétiques et climatiques des travaux réalisés en contrepartie des fonds apportés.

- Créer une Agence nationale de financement de la transition énergétique assurant la collecte à des conditions avantageuses et le bon usage de fonds publics et privés en s'appuyant sur les réseaux bancaires de proximité pour l'accès des particuliers et des entreprises locales aux instruments financiers. ○

La création d'une Agence nationale de financement de la transition énergétique est nécessaire.



Améliorer la qualité de vie pour tous

→ Des bâtiments économes et confortables

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments n'est pas qu'une réponse aux enjeux climatiques et environnementaux : c'est aussi un bienfait du point de vue du porte-monnaie, du confort et même de la santé qui peut être ruinée sur la durée par le trop froid en hiver et le trop chaud en été, que ce soit à la maison ou au travail.

En réduisant les besoins à la base et en facilitant la maîtrise de la consommation d'énergie, la rénovation performante des bâtiments s'autofinance en grande partie et elle protège durablement les consommateurs de la hausse tendancielle du coût de l'énergie. Les techniques, les matériaux et les compétences permettant d'atteindre de bons résultats sont connus et largement disponibles et l'on sait que les travaux générés seront une source importante de création de valeur et d'emplois qualifiés non-délocalisables : l'heure est désormais à un programme national de massification de la rénovation qui doit s'attacher à lever les derniers obstacles restants.

- Réviser le cadre réglementaire de la rénovation énergétique de manière à l'orienter vers des exigences fortes de performance globale en évitant les travaux partiels et/ou trop peu ambitieux.
- En lien avec la création de l'Agence de financement de la transition énergétique

(voir page précédente), faire évoluer les aides financières à la rénovation énergétique des logements afin qu'elles soient simples, cohérentes et facilement accessibles y compris pour les ménages les plus modestes.

- Définir et mettre en œuvre, en concertation étroite avec les collectivités locales dans le cadre de leurs compétences, un vaste programme d'action national décliné par territoire pour la rénovation énergétique (d'ici 2025) de tous les logements les plus mal isolés (étiquette énergie F ou G) en les faisant passer en étiquette A ou B.
- Créer un observatoire national de l'efficacité énergétique chargé de capitaliser les retours d'expérience, de diffuser les connaissances et de réaliser un suivi statistique rigoureux de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de rénovation énergétique et de logement permettant d'en évaluer les résultats et, si besoin, de les réorienter.

→ Manger mieux pour être en meilleure santé et préserver les sols

Notre alimentation, de la fourche à la fourchette ou du champ à l'assiette, représente un quart de nos consommations d'énergie et un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre, soit à peu près autant que le bâtiment ou les transports. La transition énergétique ne se fera donc pas sans une transition alimentaire et agricole dont les principales mesures de sobriété et d'efficacité sont à dividendes multiples, pour notre santé et pour la préservation des sols, de l'eau, de l'air et du climat, mais aussi pour produire de la biomasse pour l'énergie et les matériaux en substitution de ressources non-renouvelables et polluantes.

L'énergie issue de la biomasse d'origine agricole ou forestière représente d'ores et déjà plus de la moitié de la production d'énergies renouvelables et elle aura une place encore plus importante dans le futur bouquet énergétique (42 % de nos besoins en 2050 dans le scénario négaWatt).

Alors que les pathologies dues à des régimes alimentaires trop riches (obésité, diabète, cancers) se multiplient au point de devenir un problème de santé publique, que 10 millions de tonnes de produits alimentaires sont perdus ou gaspillés chaque année et que 80 % des terres cultivées servent à nourrir les animaux, il est impératif de réduire la surconsommation, de lutter contre le gaspillage à toutes les étapes de production, transformation et consommation, et de diminuer la part des protéines animales consommées (viande, lait, œuf) au profit des protéines végétales.

Comme le démontre le scénario Afterres 2050 dans son exercice de prospective, le recours à des pra-

tiques agro-écologiques et biologiques, la réduction de l'emploi de pesticides et d'engrais azotés de synthèse, la réorganisation durable de l'usage des sols, la généralisation des systèmes à l'herbe pour les ruminants et des conduites moins intensives pour les porcs et volailles, permettent de conserver des sols vivants et productifs tout en répondant, en quantité comme en qualité, aux attentes et aux besoins de nos concitoyens en alimentation, en matériaux et en énergie, en prenant notre part dans la sécurité alimentaire mondiale et en offrant un potentiel important de développement d'une bioéconomie durable.

- Intégrer des critères relatifs à l'environnement dans les politiques de nutrition, santé et alimentation (PNNS, PNA...) pour les mettre en cohérence avec nos ambitions et engagements sur l'énergie et le climat.
- Inclure dans la Politique agricole commune et sa déclinaison nationale, des mesures réellement incitatives au changement de pratiques et facilitatrices de l'évolution des systèmes.
- Favoriser et accompagner l'engagement des transitions agroécologiques : développer la recherche, la formation, l'expérimentation et le partage d'expériences.
- Mobiliser les collectivités pour la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux visant à mobiliser les acteurs du territoire, des producteurs aux consommateurs, dans de nouvelles dynamiques de développement local.

La transition énergétique ne se fera pas sans une transition alimentaire et agricole.

→ Se déplacer librement tout en respirant mieux

Dans notre société qui s'est largement construite autour de l'automobile et des représentations qui l'entourent, la mobilité est un besoin essentiel qui est à l'origine de plus de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre et dépendant à plus de 90 % des produits pétroliers. La palette des moyens pour en réduire l'impact local et global va d'un urbanisme repensé afin de réduire les déplacements quotidiens à l'adaptation des véhicules (allègement, changement de motorisation...), en passant par le développement des transports publics, du télétravail, du covoiturage et de l'auto-partage, la création de pistes cyclables ou encore la réduction de la vitesse en ville, sur route et sur autoroute.

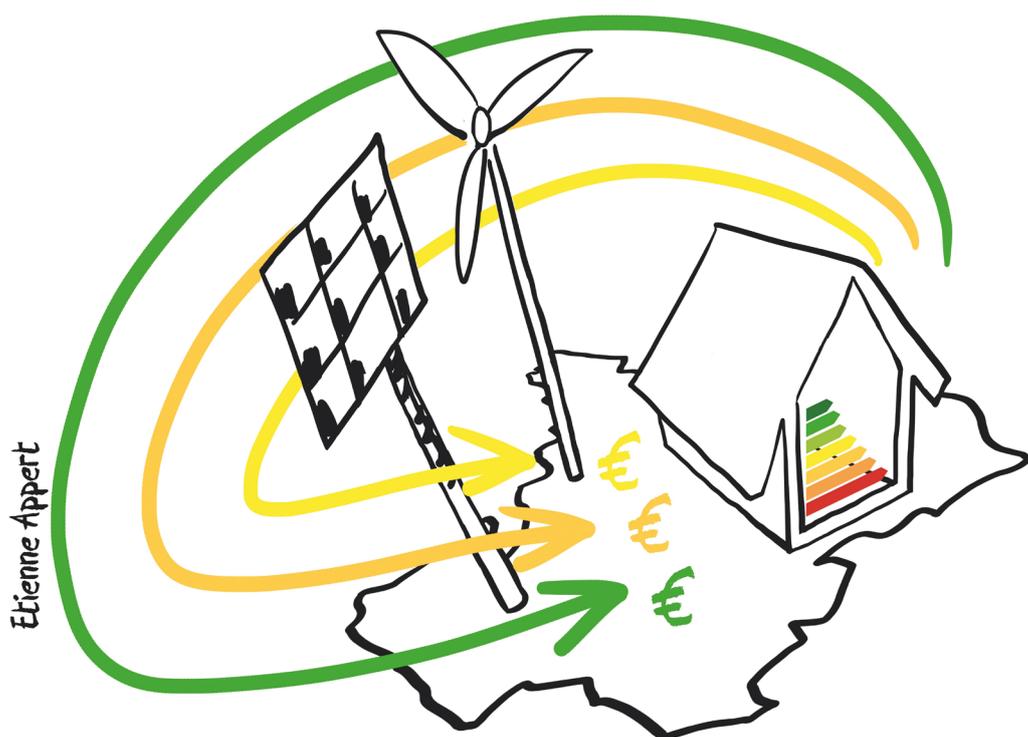
Comme le démontre la part du diesel dans le parc automobile français, la fiscalité sur les véhicules et les carburants est un moyen efficace d'orienter le choix des consommateurs : à ce titre, un bonus-malus remis au goût du jour, une taxe à l'essieu pour les poids lourds, et une modulation intelligente de la contribution énergie-climat, en plus de donner un signal-prix clair, permettront de financer une politique ambitieuse en matière d'infrastructures et d'inter-modalité d'autant plus urgente que l'inertie du secteur est considérable.

En milieu urbain, l'enjeu est de limiter la place de la voiture afin de réduire la pollution de l'air, le bruit et l'encombrement de l'espace en donnant la priorité aux transports en commun et aux modes doux, notamment le vélo, pour construire des « villes qui respirent ». A la campagne, une attention particulière doit être donnée aux personnes en situation d'éloignement et d'isolement qui sont vulnérables à toute augmentation du coût de leurs déplacements.

Dans tous les cas, le rôle des collectivités locales, en lien avec les habitants et tous les acteurs de territoire, sera primordial pour un accès équi-

table à une mobilité moins pénalisante pour l'environnement.

- Lancer tous les deux ans un appel à projets national pour redonner un coup de fouet aux efforts de développement des transports collectifs en site propre en ville et entre les agglomérations.
- Lancer un appel à projets pour faire émerger des « territoires cyclables pilotes ».
- Généraliser les plans de mobilités en entreprises rendus obligatoires d'ici 2018 par la Loi de transition énergétique et dont l'efficacité devra être éprouvée, pour l'essor de nouveaux comportements comme le covoiturage local et quotidien.
- Généraliser les plans de stationnement pour les véhicules, les deux-roues motorisés et le vélo. ○



Assurer le partage des bénéfices entre tous les citoyens

→ Accompagner les ménages vers la transition énergétique

Les 25 millions de ménages qui constituent la population française sont une cible essentielle pour le succès de la transition énergétique, que ce soit à travers les changements de leurs comportements quotidiens qui impactent leur consommation d'énergie, leurs choix d'équipement, grands et petits, ou de mode de chauffage, les travaux qu'ils peuvent décider d'engager dans leur logement ou encore la possibilité d'investir une partie de leurs économies dans des projets collectifs de production d'énergie renouvelable.

Noyé dans des flots continus d'information éphémère et pris entre les messages contradictoires les incitant d'un côté à consommer toujours plus et de l'autre à se comporter en éco-citoyens, chaque ménage doit pouvoir bénéficier gratuitement de conseils neutres et indépendants pour faire ses choix en connaissance de cause et d'un accompagnement adapté lorsqu'il décide de se lancer dans des travaux, quel que soit son niveau de revenus ou son lieu d'habitation. Ce service, qui participe à l'appropriation citoyenne de la transition énergétique et des politiques territoriales, est aujourd'hui partiellement assuré par les Espaces Info-Energie soutenus par l'ADEME et certaines collectivités locales : il doit être renforcé et généralisé dans un logique de service public de l'efficacité énergétique instauré par la Loi de juillet 2015.

Afin de soutenir les ménages les plus fragiles, les collectivités territoriales ont la possibilité d'activer un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE) qui permet un diagnostic plus poussé et un accompagnement spécifique notamment pour les locataires du parc privé. Il doit être étendu à l'ensemble du territoire et complété par la mise en place systématique de fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie.

- Mettre en place, en collaboration avec les collectivités locales, un véritable service public de l'efficacité énergétique accessible à tous les ménages en renforçant et en pérennisant les moyens des Espaces Info-Energie.

- Généraliser les SLIME comme action préventive dans le cadre des Fonds sociaux logement.
- Mettre à contribution le dispositif des certificats d'économie d'énergie sur un programme de « fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie ».

→ Un soutien renforcé aux plus précaires

La précarité énergétique, qui se définit comme la difficulté voire l'incapacité à chauffer correctement son logement à un coût acceptable, touche désormais un Français sur cinq. Alors que la prise en charge ad vitam aeternam des impayés de factures énergétiques par les tarifs sociaux ou les fonds d'aides d'urgence masque l'ampleur du phénomène, il faut s'attaquer à la racine du problème en donnant la priorité aux passoires énergétiques à travers une politique ambitieuse de rénovation énergétique (voir page 11).

La Loi de transition énergétique prévoit à juste titre qu'une performance énergétique suffisante, permettant de se chauffer correctement à coût abordable, fasse partie des critères de décence qui conditionnent le droit de louer un logement. Pourtant, le projet de décret d'application présenté en juin 2016 et adopté en 2017 vide ce principe de son sens et ne permet pas de donner aux bailleurs une



orientation claire les incitant à programmer les travaux nécessaires pour se conformer à leurs obligations.

Volet social du programme de rénovation thermique lancé en 2013 par l'Etat qui visait 500 000 chantiers par an, le programme Habiter Mieux géré par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a fait la preuve de son utilité et de sa pertinence, mais les changements incessants qui ont affecté les conditions d'obtention et les budgets alloués n'ont pas permis d'atteindre les objectifs ni de structurer efficacement l'offre de travaux.

Enfin, le chèque énergie institué par les Lois Grenelle a lui aussi fait la preuve de son utilité, mais son montant et son mode de distribution doivent être revus pour le rendre facilement accessible aux ménages précaires, limiter réellement les phénomènes de restriction et compenser l'augmentation constante du prix de l'énergie.

- Définir de manière précise et explicite le critère de performance énergétique minimal à respecter pour qu'un logement puisse être considéré comme décent et autorisé à la location.
- Améliorer les dispositifs d'aide aux bailleurs pour les travaux de rénovation énergétique en lien avec l'Agence de financement de la transition énergétique.

- Augmenter et pérenniser le budget alloué au programme Habiter Mieux afin d'atteindre 130 000 rénovations de logements occupés par des ménages modestes chaque année, conformément aux objectifs affichés dans la Loi relative à la transition énergétique.
- Augmenter le montant moyen du chèque énergie à 400 euros par an.

→ Anticiper et accompagner les transitions professionnelles

L'enjeu de la transition n'est pas seulement énergétique, il est aussi économique et social. Différentes études montrent que la mise en œuvre d'un modèle énergétique plus sobre et moins polluant permettrait de créer de très nombreux emplois notamment dans le bâtiment, les énergies renouvelables, les transports en commun, l'agriculture et les infrastructures de réseaux, tandis que d'autres seraient supprimés dans les filières en perte de vitesse, avec dans tous les cas un solde nettement positif évalué à 240 000 emplois en 2020 (Cired) et plus de 800 000 en 2050 (Ademe)

Cette évolution pose le défi des transitions professionnelles face auquel les parties prenantes – pouvoirs publics, organismes de formation, collectivités, entreprises, syndicats – doivent se mobiliser et se concerter au niveau des bassins d'emplois

pour organiser la formation des salariés ou leur reconversion vers de nouveaux métiers. Il revient à l'Etat, aux Régions (en charge de la formation professionnelle) et aux partenaires sociaux d'anticiper et d'accompagner ces mutations.

- Anticiper dans le cadre d'une large concertation aux échelles locale, régionale et nationale, l'évolution des besoins en emplois, compétences et qualifications à partir d'un diagnostic, d'une programmation et d'un suivi multi-sectoriel par bassin d'emploi et par filière.
- Adapter les contenus et les parcours des formations initiales et continues aux besoins de la transition énergétique et des nouvelles attentes du marché du travail.

→ Promouvoir la démocratie énergétique

La décentralisation de l'énergie fait émerger une nouvelle catégorie d'acteurs : les acteurs territoriaux. En mettant son bulletin dans l'urne, en s'impliquant dans la définition des politiques locales ou en changeant de fournisseur d'énergie, le citoyen exerce déjà son pouvoir et participe, modestement, aux décisions concernant notre avenir énergétique. Mais la France n'est pas qu'une collection d'individus isolés : elle est aussi une société de citoyens désireux de construire ensemble leur avenir.

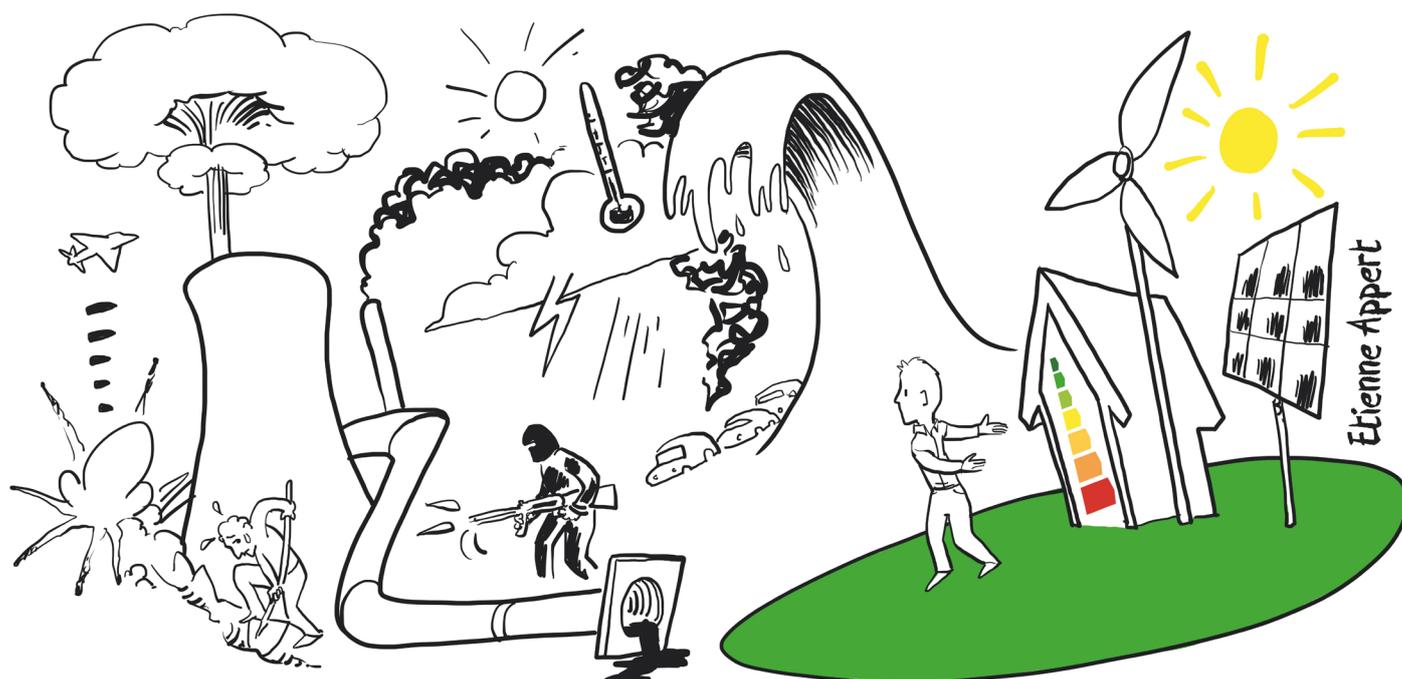
Ainsi, de simple consommateur et citoyen, tout acteur local peut aussi devenir producteur et consomm'acteur de la transition énergétique. Près de la moitié des capacités installées en énergies renouvelables en Allemagne sont aujourd'hui détenues par des citoyens, entreprises locales (PME, TPE, agriculteurs...) et collectivités, directement ou par le biais de sociétés coopératives. Une étude récente estime que la moitié des citoyens européens, associés aux acteurs locaux et collectivités, pourraient produire de quoi couvrir la moitié des besoins électriques en Europe à l'horizon 2050. Valorisant une démocratie active, les territoires

peuvent mettre les citoyens et acteurs locaux en capacité d'exercer leurs responsabilités et de se réunir au sein de communautés locales autour de projets concrets porteurs de sens.

Pourtant, les textes législatifs et réglementaires sont rarement pensés pour tous, grands, moyens et petits porteurs de projets, sans discrimination. Accès aux dispositifs de financement, réglementation adaptée, traitement équitable, accompagnement adéquat... Il est temps de penser et promouvoir une vraie démocratie énergétique !

- Stabiliser, simplifier et adapter le cadre réglementaire de la production d'énergie renouvelable de façon à permettre aux acteurs territoriaux de participer directement ou indirectement au développement et à l'investissement des projets de valorisation des ressources locales et d'en tirer des revenus et/ou des bénéfices. ○

Concertons-nous pour organiser la formation des salariés ou leur reconversion.



Du local au global : le grand retour des territoires

→ Les territoires au centre de la transition énergétique

Par nature décentralisés et diffus, les gisements de sobriété, d'efficacité et d'énergies renouvelables sont répartis de manière plus ou moins égale à travers l'ensemble des territoires, urbains comme ruraux, qui composent notre pays : ce n'est donc que par leur mobilisation au plus près du terrain que la transition énergétique pourra devenir une réalité au bénéfice de toute la population. Ce constat d'évidence a conduit à des évolutions législatives récentes allant dans le sens d'une responsabilisation et d'une prise en main par les territoires de leur propre stratégie en matière d'énergie et de climat, à travers notamment la généralisation dès 2017 des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et la mise en place des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Mais ces premières avancées ne sont pas suffisantes pour une mise en mouvement des acteurs locaux à la hauteur des enjeux et des potentiels,

elles devront être rapidement renforcées sur quatre axes essentiels et complémentaires entre eux qui doivent figurer explicitement dans la Loi :

- l'affectation de moyens financiers durables et suffisants
- l'extension des périmètres de compétence et d'intervention des SRADDET à tous les projets de production d'énergie, renouvelable ou non, y compris ceux portés par l'Etat
- la solidarité entre territoires, voisins ou non, notamment entre zones urbaines et rurales
- l'accès équitable de tous aux services énergétiques de base à coût abordable.

Il s'agit d'aller désormais au bout de la réforme territoriale et de viser une meilleure efficacité de la dépense publique au regard des objectifs de la transition énergétique en repensant de manière plus claire la répartition des compétences et en tenant mieux compte des effets de seuil au regard de la mutualisation des ressources et des moyens.

- Attribuer aux intercommunalités une dotation générale de fonctionnement énergie-climat complémentaire pour leur permettre d'exercer efficacement les responsabilités que la Loi leur confère avec les PCAET. Cette dotation pourra être alimentée par une partie de l'augmentation des recettes provenant de la Contribution climat-énergie.
- Inclure les opérations importantes de production d'énergie, y compris celles portées par l'Etat et les entreprises dont il est actionnaire, qu'elles soient fossiles ou renouvelables, dans les objectifs climat-air-énergie des SRADDET.
- Flécher les taxes pesant sur les énergies vers les acteurs locaux portant des projets mettant en œuvre la transition énergétique.

→ Un pilier de la refondation du projet européen

La France appartient à travers l'Union européenne dont elle est l'un des piliers historiques à une communauté de pays avec lesquels elle se doit d'agir. A l'heure du repli sur soi dont le Brexit est une nouvelle expression inquiétante, la question du projet européen se pose avec toujours plus d'acuité. La transition énergétique doit redevenir l'épine dorsale d'une Union européenne renouvelée, permettant de regagner la confiance des citoyens et une crédibilité internationale.

Représentée par son gouvernement et ses parlementaires nationaux et européens, la France doit sortir de sa posture centrée sur la défense de ses

intérêts nationaux et de ceux de quelques actionnaires pour s'engager, enfin, dans la construction d'un projet commun. Cela implique au moins de respecter l'esprit des décisions prises au niveau européen et des textes qui en découlent, ce qui est loin d'avoir toujours été le cas sur la question de la transition énergétique...

Protéger les consommateurs en les informant par le biais des étiquettes énergie de leurs appareils ménagers, contraindre les industriels à faire respecter ces dispositions, se fixer des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies et tout simplement collaborer avec des partenaires qui ont parfois une longueur d'avance : l'Europe est un échelon indispensable pour mener à bien la transition énergétique !

- Faire de la transition énergétique un pilier de la refondation du projet européen, autour des grands enjeux économiques, sociaux, environnementaux et sécuritaires qui en découlent via une révision profonde des textes européens en matière d'énergie.

→ Limiter les risques, gagner en indépendance et contribuer à la paix sur la plan international

Le mix énergétique français repose très largement sur les énergies fossiles. 70 % de l'énergie finale consommée en France provient du pétrole, du gaz et du charbon. Les émissions de gaz à effet de serre générées par ces sources primaires sont la cause principale des changements climatiques dont les manifestations se font déjà sentir (déplacements contraints de populations, sécheresses, montée du niveau des océans, baisse de la production de céréales, diminution des ressources halieutiques...).

L'extraction et le transport des hydrocarbures sont à l'origine de véritables désastres environnementaux et sanitaires, comme les marées noires ou les fuites de méthane. Les énergies fossiles aggravent en outre la pollution de l'air, entraînant des décès prématurés et des maladies chroniques qui coûtent chaque année plus de 100 milliards d'euros à la France.

La filière nucléaire qui représente 20 % de notre consommation finale fait quant à elle courir des risques sanitaires et environnementaux considérables que ce soit pendant la phase d'exploitation, avec la possibilité d'un accident grave, ou en fin de vie avec les difficultés du démantèlement et la problématique insoluble du stockage des déchets.

Bien que majeurs, les risques liés au système énergétique actuel sont largement sous-estimés quand ils ne sont pas tout simplement niés malgré les évidences. Réduire la consommation d'énergie comme le prévoit désormais la loi et augmenter la part des énergies renouvelables permet de s'en prémunir, d'autant plus que leur caractère décentralisé et la taille plus modeste des installations les rendent moins risquées pour les personnes et les écosystèmes et moins exposées au risque terroriste que le modèle énergétique français aujourd'hui excessivement centralisé.

Par ailleurs, 87 % de l'énergie consommée en France dépend structurellement de pays producteurs ou extracteurs de pétrole, gaz ou minerais : Arabie Saoudite, Algérie, Kazakhstan, Nigeria, Russie, Norvège, Canada, Niger... Ces importations ont un coût : notre facture énergétique annuelle oscille, en fonction du prix du baril, entre 60 milliards d'euros en 2013 et 30 milliards d'euros en 2016, soit entre 100 % et 65 % du déficit de notre balance commerciale. Elle est en outre susceptible d'évoluer rapidement, le coût de ces matières premières

étant très spéculatif et sujet à des variations fortes et difficilement prévisibles : un conflit régional important peut par exemple perturber fortement les prix comme ce fut le cas dans les années 1970 et 1980 avec les chocs pétroliers successifs.

Ces constats doivent conduire à renforcer la résilience du pays, à le rendre robuste et autonome face aux chocs et aux tensions futurs, à toutes les échelles. Les énergies renouvelables et les économies d'énergie combinées représentent une solution de bon sens, face à un statu quo fragile et dangereux. Dans le but de diversifier notre mix énergétique, nous devons questionner la dépendance de la France aux importations de combustibles fossiles et d'uranium, et se donner pour objectif de la réduire.

- Instaurer une nouvelle définition du taux d'indépendance énergétique pour le rendre conforme à la réalité physique et géostratégique en le basant sur la couverture de la consommation d'énergie finale et sur l'origine des ressources primaires mobilisées.
- Définir une trajectoire de hausse de ce taux en jouant sur l'ensemble des leviers de la transition énergétique. ○

La France appartient à une communauté de pays européens avec lesquels elle doit agir.

Loin d'être une contrainte, la transition énergétique est une extraordinaire opportunité à ne pas manquer. Enclenché par le Grenelle de l'environnement et timidement renforcé par la Loi de transition énergétique en juillet 2015, ce mouvement peine pourtant à trouver son souffle en France.

Le temps est venu de donner un coup d'accélérateur. Nous n'avons rien à perdre. Nous avons au contraire, collectivement et individuellement, tout à y gagner. Alors cessons de tergiverser ! Tout retard supplémentaire, dans la mise en œuvre des dispositifs et la mobilisation concrète de tous les acteurs, sera tôt ou tard payé au prix fort par nos enfants et les enfants de nos enfants.



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

www.cler.org

TEL : 01 55 86 80 00 - EMAIL : INFO@CLER.ORG